

Année scolaire :
2025-2026

MAIRIE DE HAUTEFAGE LA TOUR
455 AVENUE DE LA ROVERE
47340 HAUTEFAGE LA TOUR
✉ mairie.hautefagelatour@collectivite47.fr
Tel : 05 53 49 31 20

Dossier d'inscription périscolaire Ecole G. Brassens

à remettre au SECRETARIAT de Mairie de HAUTEFAGE LA TOUR
avant le 20 septembre 2025

Elève inscrit à l'école de Hautefage-la-Tour

✓ **L'élève**

Nom de l'enfant* :
Prénom de l'enfant* :
Date de naissance* :
Classe* :

✓ **Responsable légal 1** (☐ Madame - ☐ Monsieur) *

Nom et prénom* :
Qualité (*mère, père, tuteur, belle-mère, beau-père, etc.*) * :
Adresse* :
.....
Profession* :
N° de téléphone : Domicile : Portable* :
Professionnel :
@ courriel* :

✓ **Responsable légal 2** (☐ Madame - ☐ Monsieur) *

Nom et prénom* :
Qualité (*mère, père, tuteur, belle-mère, beau-père, etc.*) * :
Adresse (si différente du responsable légal 1) * :
.....
Profession* :
N° de téléphone : Domicile : Portable* :
Professionnel :
@ courriel* :

✓ **Autres personnes à contacter en cas d'urgence :**

Nom / prénom	Lien avec l'élève	Coordonnées tel	Ville de résidence

• **Cantine :**

Merci de cocher les jours de présence à la cantine* :

☐ LUNDI ☐ MARDI ☐ JEUDI ☐ VENDREDI

Cocher le type de menu * :

☐ STANDARD ☐ SANS PORC ☐ SANS VIANDE

• **Garderie :**

Merci de cocher les jours de présence à la garderie* :

☐ LUNDI ☐ MARDI ☐ JEUDI ☐ VENDREDI

Commentaires libres des responsables légaux (*facultatif*) :

.....
.....
.....

• **Choix du mode de facturation* :**

☐ Prélèvement ☐ CB

Renseignez votre numéro allocataire CAF / MSA :

• Santé :

Médecin traitant :, Tél. :

Allergies alimentaire connues :

.....
.....

Autres allergies connues :

.....
.....

☐ Un PAI doit être ou a déjà été mis en place (allergies/autre pathologie) *

Un projet d'accueil individualisé (PAI) peut être mis en place pour les élèves ayant une allergie alimentaire. Le PAI définit les adaptations apportées à la scolarité de l'enfant : régimes alimentaire, aménagement d'horaires, dispenses de certaines activités et activités de substitution. Il peut être élaboré pour permettre aux élèves atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période de poursuivre leur scolarité. Il s'agit d'un document écrit qui répertorie, pour les élèves, les traitements et/ou les régimes médicaux.

• Droit à l'image :

Dans le cadre des animations péri-éducatives, des photographies peuvent être effectuées, elles pourront être utilisées dans le cadre d'exposition, être diffusées sur le bulletin ou le site de la commune.

J'autorise la diffusion des photographies de mon enfant :

☐ oui ☐ non

• Transport scolaire :

Oui ☐ Non ☐

Merci de cocher les jours d'utilisation du service :

☐ LUNDI ☐ MARDI ☐ JEUDI ☐ VENDREDI

Déplacement domicile – école : Seul ☐ Accompagné ☐

• Assurance de l'enfant :

Responsabilité civile : Oui ☐ Non ☐

Individuelle Accident : Oui ☐ Non ☐

Compagnie d'assurance : _____

Numéro de police d'assurance : _____

○ **Justificatifs obligatoires à transmettre à la mairie :**

- Photocopie du dernier bulletin de salaire des parents ou autre justificatif d'emploi ou de recherche d'emploi.
- Attestation d'assurance scolaire couvrant l'enfant lors des activités périscolaires.
- Attestation du quotient familial et/ou le dernier avis d'imposition
- Pour passer en prélèvement automatique : contacter la mairie



Les photos et/ou les scans ne sont pas recevables.

Protection des données :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont traitées par la commune pour la gestion administrative des préinscriptions scolaires et périscolaires. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les agents ayant un intérêt légitime à avoir communication de ces informations dans le cadre de leurs missions et éventuellement le maire ou les élus ayant reçu une délégation de service. Les données seront également communiquées à l'établissement scolaire, éventuellement la Trésorerie publique pour la facturation des services périscolaires ou toute autre organisme légalement habilité. Les données sont conservées au moins le temps de scolarité de l'enfant. Elles seront ensuite archivées en mairie conformément à la réglementation en vigueur. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez nous contacter à : dpo@cdg47.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Conformément à l'article 13 du RGPD. Pour plus d'informations : <https://www.cnil.fr/fr/conformite-rgpd-information-des-personnes-et-transparence>

Date et signature(s) du ou des représentant(s) légal/légaux, précédée(s) de la mention
« Lu et approuvé ».

Le :

(*) informations à renseigner obligatoirement pour la constitution du dossier administratif.